

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 novembre 2023

## Face au *changement climatique*, accélérer une adaptation systémique et juste

### Déclaration du groupe Coopération

Dès 2022, la France a atteint le niveau de température moyen prévu pour 2050-2060 avec un réchauffement planétaire de 2°C. C'est alarmant. D'ailleurs, les effets du réchauffement climatique sont observables dès à présent.

L'Avis et les Préconisations du CESE pour accélérer l'adaptation au changement climatique sont plus que bienvenus.

Notre Groupe rejoint l'objectif d'agir sur deux fronts : l'atténuation et l'adaptation. Deux fronts complémentaires en notant que les effets des actions d'atténuation se font en général ressentir avec 20 ans de décalage.

L'urgence dans l'atténuation doit s'accompagner d'une indispensable prévision pour l'adaptation.

Complémentarité aussi entre deux outils publics : la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour la politique d'atténuation et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Ce dernier, doit être actualisé rapidement.

Notre Groupe soutient le scénario à +4°C par rapport à l'ère préindustrielle ainsi que la plupart des Préconisations en insistant sur deux points :

- L'effort doit être partagé entre tous de manière juste ;
- Il est indispensable de mobiliser et d'accompagner les différents acteurs concernés via des politiques concertées qui permettront à chacun de se projeter.

Nous pensons, comme l'indique la Préconisation n°8, important d'associer les comités stratégiques de filières, les branches professionnelles et les instances représentatives du personnel.

L'Avis prend en compte tous ces aspects et **nous l'avons voté favorablement.**